

Jérôme Vignon

**président des Assises chrétiennes de la
mondialisation**

Face à la mondialisation, Quelle contribution des Chrétiens ?

Introduction

Le thème sur lequel je me concentrerai mettra en relation un aspect essentiel de l'économie contemporaine, la mondialisation, avec la vision chrétienne de ce qu'est une société humaine. En m'appuyant sur l'expérience récente des "Assises chrétiennes de la mondialisation"¹, je voudrais m'inscrire dans le fécond sentier de recherche ouvert par la tradition de l'enseignement social chrétien, en présentant une perspective de ce que pourrait être aujourd'hui la contribution des Chrétiens.

Je remémorerai d'abord la nouveauté qu'avait constituée, dans son époque, l'encyclique *Rerum novarum* et la fécondité qu'elle avait engendrée pour la vie

¹ "*Dialogues pour une terre habitable*", livre blanc des Assises chrétiennes de la mondialisation, Bayard éditions, Septembre 2006.

économique et sociale postérieurement². Je voudrais ainsi suggérer que les "choses nouvelles" d'aujourd'hui, concrétisées par la mondialisation économique, appellent une manifestation renouvelée de la vision chrétienne sur la question sociale.

Puis, en m'appuyant sur l'acquis de cette vision chrétienne, rassemblé dans le *Compendium*, mais aussi dans des textes plus récents publiés par les commissions épiscopales en Europe, je tenterai d'esquisser la vision et les questions auxquelles pourraient s'attacher le discernement et l'engagement des Chrétiens.

Enfin je m'attacherai à la question difficile du dialogue autour de ce discernement. Ce sera l'occasion d'aborder l'aspect culturel de la mondialisation et la difficulté d'un tel dialogue, parfois très conflictuel entre l'anthropologie chrétienne et les positions utilitaristes qui s'expriment sur la tribune de la mondialisation, devenue la tribune des droits de l'Homme.

1 Fécondité et actualité de la vision chrétienne pour le monde économique et social

Lorsqu'elle a été publiée, l'encyclique *Rerum Novarum* a causé la surprise parmi les milieux des responsables économiques et industriels européens, à l'époque majoritairement catholiques. Elle donnait à voir en effet, une image de l'industrialisation qui révélait sa face humaine et sociale, les coûts qu'elle engendrait, les

² "*Rerum novarum*" encyclique du Pape Léon XIII, 1891.

souffrances et les injustices qu'elle pouvait causer, dans l'ivresse d'une confiance excessive à l'égard du progrès, et selon une conception majoritaire de la propriété comme un droit auquel n'était pas associé de devoirs. Audace surprenante, y compris dans les milieux progressistes de l'époque, l'encyclique appelait à la formation de corps intermédiaires, en particulier de syndicats ouvriers indépendants du monde patronal. En même temps, elle prenait ses distances, déjà, à l'égard des visions économiques marxistes scellant le destin humain dans les seuls mécanismes de la production.

A partir de là naissait une conception humaniste et équilibrée de la relation entre la liberté, la créativité de l'entreprise et les règles qui doivent l'encadrer pour que s'accomplisse, dans le travail la dignité de l'homme. Au long du siècle écoulé, cette vision s'est approfondie. Sa portée pratique fut considérable, même dans le contexte particulier de la société française, pourtant l'une des plus marquées en Europe par le principe de séparation des pouvoirs politiques et religieux. Plusieurs d'entre nous se souviennent à cet égard de l'évocation, faite par Martine Aubry, ancienne ministre française du Travail et peu suspecte de complaisance envers la foi chrétienne, à la tribune des Semaines sociales de France, pour leur centième anniversaire en septembre 2004.³ Je cite donc Martine Aubry :

"Participant à l'élaboration de la doctrine sociale de l'Église, engagées dans les débats politiques, les Semaines sociales ont

³ "L'Europe, une société à inventer", 26-27 septembre 2004, Lille Grand Palais

conduit les Chrétiens à agir, à faire bouger le terrain. Anticipatrices, elles ont proposé dès avant 1914 des réformes qu'il a fallu attendre parfois longtemps, l'assurance chômage, l'assurance maladie universelle, un salaire juste permettant de vivre, un impôt proportionnel aux revenus, une réduction de la durée du travail

Et Martine Aubry de citer encore, pour la région Nord," *les avancées dont ces militants de la doctrine sociale chrétienne furent les inventeurs ou les inspireurs, telles que la création d'un complément familial en 1919, les premières HLM à l'initiative de l'abbé Lemire au début du 20^e siècle, la première École normale ouvrière, à l'initiative de l'abbé Six encore en 1919, la mutualité sociale, les coopératives de production, en 1929 les premières assurances sociales précurseur de la Sécurité sociale."*

En se plaçant dans les circonstances qui ont conduit à l'encyclique visionnaire *Rerum Novarum*, on est tenté de penser que notre actualité économique est profondément différente et appelle une mise à jour qui va sans doute, au-delà de l'anniversaire célébré par *Centesimus Annus*. La nécessité de cette actualisation se justifie de deux manières:

- D'abord, le monde économique est bouleversé, non seulement depuis 100 ans, mais même depuis une quinzaine d'années. Il y a cent ans, la nouveauté économique, c'était le progrès de l'industrialisation et de la mécanisation, entraînant avec elles un bouleversement des sociétés rurales. Aujourd'hui, et particulièrement depuis une quinzaine d'années, avec la fin de la

compétition idéologique et politique est-ouest , la nouveauté, est constituée par l'universalisation de la mondialisation économique , du fait de l'enrôlement volontaire ,dans son sillage , des très grandes nations émergentes, Chine, Inde , Brésil, Mexique, Afrique du sud, qui s'y était trouvées d'abord embrigadées par la colonisation, puis s'en était retranchées dans la seconde partie du 20^e siècle. A ces nations émergentes , on peut ajouter la Russie d'aujourd'hui qui négocie en ce moment son entrée dans l'Organisation mondiale du Commerce : qui eut cru cela possible , il y a seulement 15 ans? Le *Compendium*, parmi les "*Res novae* en économie", mentionne bien "les opportunités et les risques de la mondialisation", "le système financier international", le "rôle de la communauté internationale à l'ère de l'économie globale", sans toutefois leur donner, si je peux faire une observation personnelle, une importance essentielle. Parue en 1991, l'encyclique *Centesimus annus* ne pouvait avoir une pleine conscience des développements encore à venir de la mondialisation.

- L'autre justification d'une actualisation de l'enseignement social chrétien au regard de la mondialisation économique tient au constat d'impuissance qui accompagne ses développements. Alors que chacun, particulièrement dans notre pays, s'accorde à reconnaître le caractère décisif de la mondialisation économique, en s'attachant tantôt à en dénoncer les effets gravement pervers, tantôt

à exhorter à l'obligation d'y adapter nos structures économique et sociales, bien peu la regardent comme un chantier d'humanisation et de coopération. Nous sommes ici dans l'ordre de l'incantation. Qui s'aventure à exprimer un propos nuancé sur la mondialisation, les délocalisations, l'immigration et sa gestion, est bien vite soupçonné de trahir son camp ou d'attaquer un autre camp. Le résultat, il faut bien le dire, est un aveu assez généralisé d'incompétence ou d'indifférence. Il prend la forme, dans les milieux des dirigeants d'entreprise, d'un consentement souvent peu nuancé au libre jeu des forces du marché que semble cautionner l'apparente réussite de l'économie américaine. Chez beaucoup d'"alter mondialistes", il se manifeste, et cela revient selon moi au même, par une condamnation sans appel et sans alternative réfléchie et fondée, du peu d'institutions internationales en charge de l'encadrement, c'est-à-dire de l'humanisation de la mondialisation.

Il ne s'agit pas cependant de renvoyer dos à dos le pragmatisme indifférent et l'incantation dénonciatrice. Ils prennent leur source dans une difficulté réelle, où je vois la nécessité d'une contribution chrétienne renouvelée. Il s'agit de ces *nœuds de contradiction politique et sociale* qui bloquent objectivement les progrès de l'humanisation de la mondialisation et qui, d'une certaine manière, justifient le sentiment populaire que "la politique baisse les bras devant les forces

économiques". J'emprunte cette analyse à l'économiste Jean-Noël Giraud, à ma connaissance non chrétien, spécialiste des questions énergétiques, alors qu'il s'exprimait devant le Congrès national du Mouvement Chrétien des cadres et dirigeants en mars 2001. Selon Jean-Noël Giraud:

a) *D'abord les ressorts des marchés financiers mondialisés, pénalisent les acteurs, dirigeants d'entreprise ou responsables gouvernementaux, lorsqu'ils préconisent des réformes régulatrices.*

b) *La division entre gagnants et perdants de la libéralisation du commerce, au sein des pays "riches", ou "pauvres", anesthésie les capacités de proposition ou d'initiative, surtout en démocratie.*

c) *Enfin la mondialisation elle-même, en mettant à l'épreuve les identités nationales comme source de cohésion et d'intégration, stimule les appartenances nationalistes et mobilise les réflexes de souveraineté, comme autant d'obstacles à l'approfondissement des règles internationales communes*

D'où la conclusion surprenante de Jean-Noël Giraud : "*Je ne vois que les Églises, avec leur stature internationale qui puissent élever la voix suffisamment haut et de manière suffisamment pertinente, pour montrer le chemin d'une meilleure régulation collective pour humaniser la mondialisation*"⁴.

⁴ "Une économie humaine est possible", congrès national du MCC [Mouvement des cadres chrétiens], Janvier 2001.

2 Une inspiration chrétienne pour humaniser la mondialisation

Pouvons-nous répondre à cette interpellation? Pouvons-nous, pour faire simple, établir sur la base des principes et de la sagesse accumulés par la doctrine sociale chrétienne, une "vision" utile et inspiratrice d'une réforme de la mondialisation qui puisse être proposée non seulement aux chrétiens, mais à l'ensemble des acteurs qui composent un embryon de communauté internationale.

Il me semble que oui. Le socle reste celui bâti par *Rerum Novarum*, et confirmé par les grandes déclarations conciliaires de Vatican II, qui disaient déjà l'essentiel, mais sans doute d'une manière trop générale: *la créativité de l'entreprise, la liberté d'initiative, la liberté des échanges, sont des sources irremplaçables pour le développement humain. Mais elles doivent être ordonnées, par des règles, au respect de valeurs ou critères fondamentaux, exprimant la subjectivité, c'est-à-dire la qualité et la dignité personnelle de chaque travailleur, salarié ou non, engagé par son activité dans cette situation d'interdépendance économique. De telles règles appellent la constitution d'une "Autorité mondiale universelle"*⁵.

⁵ La référence à une autorité mondiale de compétence universelle apparaît pour la première fois sous la plume de Jean XXIII dans l'encyclique "*Pacem in terris*", 1963. Le *Compendium* y fait allusion au paragraphe 371.

Or si l'on dispose d'un embryon de principes ou de règles internationales, soumises aux aléas des ratifications nationales, dans le domaine de l'environnement et du développement grâce à la nébuleuse des Nations Unies, dans le domaine du travail grâce à "l'agenda pour le travail décent" de l'OIT, nous restons extrêmement loin d'une Autorité mondiale, même partielle pour en assurer l'adoption générale et, ce qui est plus important encore, l'application effective. Or nous sommes bien là au cœur de la question.

Le bon diagnostic a été fait à mon avis par un texte récent, passé un peu inaperçu, de la Commission épiscopale Justice et Paix France en 2004. Que disait la Commission? Prenant en considération cette situation historiquement nouvelle qui veut que la vaste majorité des Etats souverains souhaitent être incorporés au système des échanges internationaux, il y a bien *deux manières* de concevoir l'ordre international.

La vision qui l'emporte aujourd'hui est celle qui repose sur la *multipolarité*. Un certain nombre de grandes puissances politiques et économiques, qu'on appelle des pôles, estiment qu'elles peuvent se passer de règles mondiales reconnues par tous et qu'elles pourraient faire prévaloir leurs intérêts au travers du système d'influence qui les entoure et sur base d'un rapport de force mondial ou régional. C'est en fait la version "babélique" de l'ordre international.

D'une certaine façon, l'échec récent des négociations de Doha illustre bien la prédominance de la multipolarité. Cet échec tourne véritablement le dos à "l'option préférentielle pour les pauvres", un concept qui ne

s'applique pas seulement au domaine du développement , mais aussi à celui des échanges et du commerce: par rapport aux précédentes négociations des round du GATT? Le round Doha pour le développement , lancé en l'an 2000, était celui qui , depuis les origines des négociations du GATT, allait le plus loin dans les concessions tarifaires , les baisses effectives de droits à l'importation consenties par les pays développés en faveur des exportations des pays pauvres. Cet échec invite à œuvrer de toutes nos forces pour une autre perspective, celle de la *multi latéralité* qui fait reposer l'ordre mondial sur des règles supranationales s'imposant à tous et dont la légitimité découle non de la force, mais du principe de *proportionnalité* qui respecte les singularités nationales. La multi latéralité, c'est la version "Pentecôte" de l'ordre mondial⁶.

Le fait que l'alternative multilatérale ne soit que balbutiante à l'échelle mondiale et ne s'incarne réellement que dans les institutions européennes, je le dis ce soir avec netteté, devrait suffire à alerter la conscience chrétienne. Il ouvre aussi un large chantier à l'approfondissement de la pensée sociale chrétienne, de concert, dans l'esprit même du concile de Vatican II, avec l'ensemble des recherches conduites par la société civile

⁶ Parfois, dans la terminologie française, on parle de *régulation internationale*. Je préfère l'idée de multi latéralité qui ne désigne pas seulement des règles, mais aussi des institutions légitimes, capables non seulement de concevoir et promouvoir des règles communes , mais aussi de les faire appliquer.

internationale, avec laquelle, bien entendu, l'inspiration chrétienne ne se confond pas. Voici quelques exemples de ces chantiers encore peu explorés. Je les ai sélectionnés, parce qu'ils illustrent ces nœuds de contradictions économiques et sociales pointés par Jean Noël Giraud et mettent en défaut l'application sommaire des grands principes moraux. Par exemple :

- De quel droit imposer aux pays émergents de renoncer à consommer autant d'énergie que les pays développés n'ont eu la possibilité d'en dépenser ?
- Comment éviter que certaines catégories sociales dans les pays développés (agriculteurs, salariés des secteurs à fort contenu en main d'œuvre peu qualifiée) ne fassent les frais de l'ouverture par ailleurs indispensable, du commerce international aux pays en développement ?
- Qui assurera une juste rémunération des investissements en matière de recherche et de développement lorsque les pays qui en bénéficieront le plus, par exemple en matière de santé, ne sont pas solvables ?
- Comment promouvoir des standards de qualité et de respect des droits des travailleurs dans les pays qui ne connaissent pas d'Etat de droit ni de partenaires sociaux et où par nature, une grande partie du travail est informelle ?

- Quelles limites le dynamisme et la cohésion sociale de l'entreprise imposent-elles aux droits de ses actionnaires ? Quelle séparation des pouvoirs est nécessaire pour prévenir les abus?

Sur ces terrains, la recherche des universités, des conférences nationales épiscopales et du monde laïc chrétien n'est pas inactive. Je citerai par exemple les réflexions publiées en 2005 par la Commission belge Justice et Paix qui renouvelle les applications de la solidarité dans le contexte totalement renouvelé des relations nord-sud et sud-sud, le travail très pionnier de la Commission sociale des de la Conférence des évêques de France, consacré également l'an dernier aux *Repères pour une économie mondialisée* sans doute une des réflexions actuelles les plus "pointues" sur l'économie financiarisée, les opportunités et les défaillances qu'elle recèle. Ce n'est pas sous estimer la richesse de ces recherches que de reconnaître qu'elles manquent de visibilité et paraissent morcelées au regard des attentes suscitées par la mondialisation.

3 Mondialisation et pluralisme

Peut-être ce morcellement et cette fragmentation de la contribution des Chrétiens à l'humanisation de la mondialisation tiennent-elles à la dichotomie que nous avons laissé s'instaurer entre le point de vue religieux ou théologique, et le point de vue économique et social. Je dois donc maintenant aborder la dimension spécifiquement

culturelle ou anthropologique d'une contribution chrétienne. Celle-ci ne peut en effet se réduire à un apport de principes et de sagesse, visant à l'établissement de structures économiques qui engendrent la justice, même si la justice et la cohésion sociale sont des conditions incontournables de l'humanisation au sens chrétien. La contribution chrétienne vise aussi à révéler le sens qui fonde une telle aspiration, qui cimente l'orientation morale individuelle et les structures justes. Comment partager ce qui donne un sens à la vie, prise dans une telle vision globale des personnes et de leurs communautés?

C'est ici que la mondialisation économique, en raison de l'acquiescement exceptionnel qu'elle rencontre, nous confronte à deux conceptions de l'approche de la vérité: le concept babélien s'accommode de la suprématie d'une idéologie sur les autres; il n'est pas loin de requérir un langage unique, un corpus moral et religieux unique, une relation univoque entre le religieux et le politique. Alors que la vision Pentecôte va renoncer à une telle suprématie pour laisser s'ouvrir un espace de dialogue et de débat, par définition pluraliste, dont l'enjeu sera la construction pragmatique d'un socle universel, mais non absolu, de droits et de principes communs. Dépasant les singularités religieuses et philosophiques, ce socle est indispensable pour fonder l'adhésion libre à la multi latéralité.

Cette relation directe entre l'approfondissement d'un ordre international démocratique et l'émergence d'un socle de valeurs communes s'est encore manifestée récemment, avec la tentative, pour l'instant avortée d'un

Traité constitutionnel européen. Cette même relation faisait dire récemment à Pascal Lamy, directeur général de l'Organisation mondiale du commerce, que la principale contribution des Églises, en tant "qu'expertes en humanité", était d'aider à la formation de ce socle commun. Ce qui invite aussi les Églises à une grande retenue, puisque s'il doit y avoir un socle commun, il ne peut ni refléter une influence dominante, ni exprimer la profondeur théologique de l'identité spécifique de chaque Église.

Comment surmonter ce dilemme entre pluralisme et singularité; comment faire sens, sans affirmer une supériorité? Je dirai d'abord comment, en tant qu'Assises chrétiennes de la mondialisation, nous avons essayé de surmonter ce dilemme. Nous avons choisi une démarche synodale, essentiellement fondée sur l'écoute mutuelle des perceptions et des expériences que chacun porte en lui-même, quitte à renoncer à une prise de parole unique. Surtout, nous avons admis que le sens dont nous voulions porter témoignage, se manifestait déjà en dehors des Églises, c'est-à-dire partout où des hommes et des femmes, des entreprises et des syndicalistes, des ONG et des responsables publics, ou de simples citoyens, anticipent par des comportements innovants ces règles encore à venir. Autrement dit, nous avons essayé de montrer les fruits de la liberté lorsqu'elle est animée par le sens dont nous nous réclamons.

Avons-nous ce faisant sous estimé les risques d'une dilution de l'identité chrétienne et de son enracinement théologique? J'évoquais tout à l'heure la perspective d'un ordre multilatéral mondial, rattaché à l'image de

Pentecôte, ce travail de formation d'une conscience commune auquel oeuvrent la société civile, les gouvernements, les représentants des entreprises et des professionnels. Cette construction se réalise, trop lentement, dans le creuset des institutions internationales, à L'OMC, au FMI, à la Banque mondiale, bien entendu également dans les enceintes des Nations Unies, comme au Conseil de l'Europe ou au Parlement européen.

La hiérarchie catholique s'inquiète, et je partage cette inquiétude, de voir à quel point les débats dans ces institutions donnent lieu parfois à un combat anti-religieux et particulièrement anti-chrétien, dont l'enjeu consiste dans le sens à donner aux droits de l'homme. De manière plus aigüe qu'au plan strictement national, ces enceintes voient se développer une argumentation humaniste, qui au nom de la liberté revendique la multiplication des droits sur le seul critère de l'utilité, au risque de miner le sens de la responsabilité. Au nom de la démocratie, cette argumentation affirme en tout domaine l'égalité, quitte à récuser des altérités essentielles et à ouvrir la voie à l'abandon des plus faibles. Face à de telles attaques qui relèvent souvent d'un athéisme militant, relativiste par construction, la conscience chrétienne ne peut seulement se prévaloir de son fondement religieux. Elle doit désigner avec confiance les fruits concrets des principes de responsabilité et de solidarité dont elle se nourrit, principes dont je veux encore une fois souligner qu'ils permettent de comprendre la longévité et l'efficacité des institutions européennes.

Nous vivons dans un monde d'essence pluraliste, un pluralisme qui constitue en soit une bonne nouvelle, en tant que condition du développement d'institutions internationales fondées sur le droit et non sur la contrainte. Dans ce nouveau contexte, le témoignage des valeurs et des principes ne peut être poursuivi par l'argument de l'autorité, mais par l'attachement à des transformations concrètes indispensables à la justice. Il en résulte que, si nous voulons pleinement contribuer, comme chrétiens, à une mondialisation vraiment humaine, nous ne devons pas reporter au second plan la construction infatigable et inlassable, d'un ordre multilatéral économique, environnemental et social plus juste. Il nous faut montrer en revanche, la cohérence entre cette visée et l'application des principes de responsabilité, de solidarité et de dignité des pauvres qui pour nous, donnent sens à la liberté.

Voilà sans doute un sujet qui mériterait une Encyclique, consacrée à l'humanisation de la mondialisation.